

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Linda Losier	Numéro de permis 2019657	Date d'inspection Le 07 décembre 2020	
Nom de l'établissement Garderie Rose des vents		Numéro de téléphone (506) 395-1514	
Adresse 1745 355 Route Sainte-Rose NB E1X 2W5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Ratio ok lors de mon inspection La garderie est tenue de suivre les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance se retrouvant dans la Phase de rétablissement des garderies pour la Covid-19. Discuté avec l'exploitante des activités observés et documentés. Lors de mon inspection, les enfants au début font les jeux libres. un peu plus tard, ceux-ci ont été dehors. Rappel: Ne pas oublier de continuer à faire la vérification de l'aire de jeu extérieur durant l'hiver. (Voir manuel de l'exploitant 9.3.1) La garderie est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 décembre 2020

Date

original signé par
Linda Losier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 décembre 2020

Date